

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle

M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Extension Réseau tramway 2013/2014 - Etude des mesures adaptatives nécessaires au bon fonctionnement du système de vidéosurveillance sur un réseau Ethernet et la mise en oeuvre des modifications logicielles et matérielles nécessaires à cette adaptation au Poste de Commande Centralisée (RMS 302) - Marché négocié sans mise en concurrence - Autorisation de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Réseau Multiservices (RMS) du tramway est un réseau informatique assurant l'ensemble des transferts d'information (données, voix, vidéo) entre le Poste de Commande Centralisée (PCC) et les stations-voyageurs sur les trois lignes de tramway, ainsi que le dépôt Bacalan.

Ce réseau a été conçu au cours de la phase I du projet du tramway sur la technologie ATM, aujourd'hui devenue obsolète. Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement. Le renouvellement à proprement parler fait l'objet d'un autre marché, dit RMS 301.

Le présent marché, dit RMS 302, concerne l'adaptation de la vidéosurveillance relative au renouvellement du RMS. Le remplacement des équipements du réseau va affecter le fonctionnement de la vidéosurveillance et des modifications sont donc indispensables pour que les opérateurs du PCC puissent visionner les images des caméras de stations-voyageurs, notamment au niveau du logiciel installé au PCC par le titulaire du marché CFA 01 en phase I et modifié en phase II par le même titulaire dans le cadre du marché SYS204A. Ce logiciel héberge et pilote l'ensemble des applications qui participent à l'exploitation quotidienne du tramway (SAE, SIV, GTC, sonorisation, radio, signalisation ferroviaire, énergie, ...), et dont fait partie la vidéosurveillance.

La modification requise pour la vidéosurveillance porte donc sur une infime partie du logiciel. C'est la raison pour laquelle il n'est pas envisageable de faire remplacer tout le logiciel. Seule une légère adaptation est à réaliser.

Or il s'agit d'un logiciel propriétaire. Il est basé sur des codes sources développés par le titulaire dans le cadre de ses investissements de recherche et développement. Le titulaire en détient la propriété intellectuelle au titre de la loi du 3 juillet 1985.

Ces codes sources ont été mis en œuvre dans le cadre du marché initial. La Communauté Urbaine de Bordeaux n'a pas acheté leur propriété intellectuelle mais uniquement leur utilisation via leur développement pour répondre à ses besoins.

Bien que la Communauté urbaine de Bordeaux puisse avoir accès à ces données, le titulaire des marchés CFA01 et SYS204A n'a pas manqué de souligner par le passé qu'il s'opposait à ce qu'elles soient mises à disposition d'autres industriels.

Il est donc impossible de divulguer les caractéristiques techniques, c'est-à-dire les documents de conception des logiciels et de leurs interfaces et de ce fait, d'inclure l'adaptation du logiciel dans l'étendue des prestations du marché avec mise en concurrence RMS 301.

C'est pourquoi la Communauté urbaine de Bordeaux a eu recours à la procédure du marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, en application de l'article 35.II.8 du Code des Marchés Publics. L'offre de la société INEO ATLANTIQUE, propriétaire du logiciel, a été sollicitée.

Le marché comprend les prestations suivantes :

- Etudes liées aux adaptations logicielles et matérielles du système de vidéosurveillance nécessaires dans le cadre du renouvellement du RMS et du remplacement de la technologie ATM par la technologie Ethernet,
- Participation à la gestion de l'interface technique RMS / vidéosurveillance avec le marché RMS 301 responsable de toutes les prestations proprement liées au renouvellement du RMS,
- Modification de l'application logicielle du système de vidéosurveillance au PCC et prescription des travaux de modification matérielle et de paramétrage en stations-voyageurs à l'intention du marché RMS 301,
- Essais et mise en service du système de vidéosurveillance sur le RMS renouvelé.

A cet effet, le maître d'œuvre des extensions du tramway (groupement TISYA) a préparé un dossier de consultation (validé par la Communauté urbaine de Bordeaux).

Ce marché à prix global et forfaitaire est conclu pour une durée de 9 mois, à compter de la date de notification.

L'opération a été estimée à 59 000 € h.t. Son financement est à imputer au budget Annexe Transports pour les exercices 2011 et suivants, Chapitre 23 – Compte 23150001– Programme TBB02 – CRB KD00.

A l'issue de la séance de négociations avec INEO ATLANTIQUE qui s'est tenue le 12 janvier 2011 de 14h00 à 16h00, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 mars 2011, a décidé d'attribuer le marché correspondant à cette entreprise pour un montant de 58 478,00 € h.t. (soit 69 939,69 € TTC).

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est mis à la disposition des conseillers communautaires à l'immeuble le Guyenne à la Direction de la commande publique – 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment de l'article 35.II.8,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 mars 2011,

VU les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

Considérant que par sa décision en date du 2 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché portant sur l'adaptation de la vidéosurveillance au renouvellement du Réseau Multiservices à l'entreprise INEO ATLANTIQUE,

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer la marché avec l'entreprise INEO ATLANTIQUE pour un montant de 58 478,00 € h.t. (soit 69 939,69 € TTC).

ARTICLE 2 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports pour les exercices 2011 et suivants, Chapitre 23 – Compte 23150001 – Programme TBB02 – CRB KD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 MARS 2011

PUBLIÉ LE : 29 MARS 2011

M. GÉRARD CHAUSSET